



- LEGENDE**
- LIMITES DES ZONES D'HABITAT AU PLAN DE SECTEUR**
- Limite de la zone d'habitat
 - Limite de la zone d'habitat à caractère rural
- Période de construction des bâtiments (par parcelle)**
- avant 1850
 - 1850-1899
 - 1900-1945
 - 1946-1959
 - 1960-1979
 - 1980-1999
 - 2000-2006
- Patrimoine bâti**
- ★ Monuments classés
 - Site classé
 - Périmètre de protection
 - Ensemble architectural
- FOND DE PLAN**
- Autoroute existante (Source Plan de Secteur)
 - Autoroute en projet (Source Plan de Secteur)
 - Route de liaison (Source Plan de Secteur)
 - Route de liaison en projet (Source Plan de Secteur)
 - Bâtiments 1.01.2007
 - Parcellaire 1.01.2007

Sources
 Matrice cadastrale 1.01.2007
 Administration Générale de la Documentation patrimoniale.
 Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm, ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de la Documentation patrimoniale.
 SPW D303, février 2010, arbres et haies remarquables
 PCNOSW, Projet du Gouvernement wallon QV
 VIII/2005/Doc.1022/29.04/BL
 ADESA et PS - SPW février 2010
 Relevé terrain, Agora 2010

MAITRE DE L'OUVRAGE
 COMMUNE DE REBECCQ
 GRAND PLACE 19
 1430 REBECCQ

AUTEUR DE PROJET
agora
 E T U D E S
 Rue Michel de Craon 10
 T +32 2 739 19 50
 F +32 2 739 12 25
 agora@agora-architectes.be

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL
 PHASE I: ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

CARTE 10
STRUCTURE DU BATI 2
PATRIMOINE

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 29.08.2012 par ordonnance

Le Secrétaire Le Bourgmestre

Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 04.09.2012 au 03.10.2012 par le Collège

Le Secrétaire Le Bourgmestre

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du..... par ordonnance

Le Secrétaire Le Bourgmestre

MODIFICATIONS DATE DE CONSTITUTION: MAI 2011

ECHELLE 1/10.000	DATE: SEPTEMBRE 2012	DOSSIER/FICHER: 2752
----------------------------	--------------------------------	--------------------------------

